



Air France

*En avril, ne te découvre pas d'un fil*

A vos côtés, **Techniciens**, **Maîtrises**, **Cadres**



Avril 2023

## *Négociation Annuelle Obligatoire*

*Acte 2-En télétravail, j'ai le **droit** de me restaurer, comme les autres !*



*Le salarié se restaure lorsque son travail comprend un repas et par conséquent, les télétravailleurs se trouvent dans une situation équivalente à celle des salariés sur site sans toutefois avoir accès au restaurant d'entreprise.*

*Si la législation réserve les titres restaurant aux seules entreprises les utilisant déjà au sein de leur établissement, la CFE CGC défend l'idée d'une **prime de repas** pour les salariés en télétravail ou plutôt une **prime d'Abs Cantine** comme c'est le cas dans tous les sites AF sans restaurant d'entreprise (cf LYS).*

*Ensemble pesons sur le débat, rejoignez-nous !*



Pour contacter votre équipe Cargo

@ : [afcargo.cfecgcaf@gmail.com](mailto:afcargo.cfecgcaf@gmail.com) – Site : <https://cfecgcaf.org/entite/cargo>

